

## PROCES VERBAL

### Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

#### SEANCE DU 18 mars 2025 – Salle de la Mairie – à 20 H30

L'an deux mil vingt-cinq les dix-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GARNIER Patrice, Maire.

**Présents :** : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger ,M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M. AMIOT Christophe, M GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem, Mme DESSEROIR Marina

**Ayant donné pouvoir :**

M. GALOPIN Jacky ayant donné pouvoir à M. GARNIER Patrice  
Mme HAMEL Valérie ayant donné pouvoir à Mme VEILLARD Isabelle  
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à M. PIEL Yves  
Mme MOTTAIS Régine ayant donné pouvoir à M. GERARD Stéphane

Absents excusés :

Absent :

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Qui ont pris part à la délibération : 27

Quorum : 14

M. AMIOT Christophe a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 30 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du Jour

#### Subventions annuelles aux associations

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'état des demandes de subventions aux associations.

Il rappelle que suite à la création de la communauté d'agglomération, chaque subvention versée aux différentes associations par l'ex-Communauté de Communes de ST HILAIRE DU HARCOUET est reprise par la commune, le montant total de ces

subventions est compensé par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025 conformément au tableau récapitulatif ci-joint.

### **Régie Chéquiers loisirs : modification de la convention Article 1**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée de différentes délibérations concernant la création de la régie de recettes des chéquiers loisirs.

Cette opération rencontre un vif succès auprès des enfants scolarisés à GRANDPARIGNY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de modifier l'article 1 de ladite convention en mentionnant « Les associations qui ont leur siège social au sein du territoire de la communauté d'agglomération Mt St Michel – Normandie » et « Les commerçants qui sont implantés sur le territoire du Pôle de ST HILAIRE DU HARCOUET afin de favoriser le commerce local
- Les numéros d'agrément ou d'affiliation des dites associations devront être complétés sur ladite convention

### **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'information des demandeurs de logements social HLM (PPGID)**

Considérant la démarche d'élaboration du plan concertée avec l'État, les communes et les bailleurs,

Entendu la présentation et le projet de PPGID,

Considérant que le Conseil municipal est invité à donner un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL donne un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGID),

### **Convention avec l'Eco-organisme CITEO – Projet de lutte contre les déchets abandonnés**

Entendu la présentation et le projet de CITEO,

Cette convention offre des moyens supplémentaires pour la communication et les actions à mettre en place pour lutter contre les déchets abandonnés diffus.

Le Conseil municipal approuve la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo.

### **Clôture de l'enceinte de la cour de l'école – Fonds Interministériel de prévention de la délinquance 2025 – Volet S – Sécurisation des établissements scolaires**

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour la continuité de la sécurisation de la cour de l'école dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance 2025 – Volet S – Sécurisation des établissements scolaires.

Le portail et la clôture de l'école situés en parallèle de la Rue ST Berthevin – RD 977 ne sont pas occultants et laissent la possibilité aux personnes étrangères de l'école de rentrer en discussion avec les élèves. Afin de finir de sécuriser l'enceinte de l'école, Monsieur GARNIER Patrice a demandé un devis à Manche Clôtures. Il s'élève à 16 948.95 € HT soit 20 338.74€ TTC.

le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une aide financière auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance 2025 -Volet S -Sécurisation des établissements scolaires à hauteur de 50 % de l'investissement soit une subvention de 8 474.48 €.

#### **Demande d'aide financière aux projets de sorties pédagogiques de l'Immaculée Conception**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention de M. le Directeur de l'Ecole Immaculée Conception relative aux projets de sortie pédagogique pour :

- Une classe Histoire au Puy du Fou du 04 au 05 septembre 2024 pour les élèves de CE2. 3 élèves de GRANDPARIGNY sont concernés, soit (3 élèves x 2 jours x 7 €) 42 € ;
- Une classe littérature à Plouha dans les Côtes-d'Armor du 27 au 29 novembre 2024 pour les élèves de CP – CE1. 2 élèves de GRANDPARIGNY sont concernés, soit (2 élèves x 3 jours x 7 €) 42 € ;

le conseil municipal, à l'unanimité attribue une aide financière totale pour ces sorties pédagogiques de 84 €.

#### **Questions et informations diverses**

Mme HAMEL Marie-Claude informe que l'entreprise les Jardins de la Sélune travaille actuellement sur les espaces verts du terrain de jeux de MILLY.

M. PIEL Yves indique qu'il s'est rendu à une réunion du RESO POUCE lundi soir. Chaque commune a dû déterminer un endroit pour installer des panneaux. Ce nouveau dispositif d'autostop sécurisé a déjà été mis en place sur le mortainais. La communauté d'agglomération a souhaité l'étendre sur les pôles de St Hilaire et Brécey.

- Martigny 2 endroits : 1 dans le bourg, l'autre au carrefour du Petit Jésus
- Milly : dans le bourg au niveau de l'abribus
- Chèvreville : dans le bourg - sortie du Parking de la salle
- PARIGNY : 1 au niveau des abribus en dessous de la mairie  
1 au niveau du carrefour du Pointon  
1 auprès de la pharmacie – Arrêt de la navette inter-quartier

M. DANIEL Gilbert informe qu'il est toujours en attente de devis pour la préparation du budget.

Il indique que l'ATD doit faire réaliser les revêtements de chaussée sur la route de la Croix du Hamel au bourg.

Il précise que le Tour de la Manche doit passer sur Chèvreville et Martigny le 22 mai prochain. Il demande si quelques membres étaient disponibles pour être signaleur et le faire savoir auprès de Françoise. Il doit emprunter la route de Juvigny – Chèvreville D 170 la Croix du Hamel - n° C 101 – RD 593– La Herbechère D 172 – RD 47 -D595 – Route du Bois Geoffroy – RD 170 Rue Jean Gosselin - RD 999.

M. GARNIER Patrice, accompagné des Maires délégués ont assisté à l'inspection du groupement de gendarmerie. Il est projeté quelques éléments de cette inspection. Le bilan de 2024 laisse apparaître une diminution des interventions, ce qui relate bien la présence renforcée de la gendarmerie sur le terrain. Un bémol pour les violences conjugales toujours en hausse.

Les photos de fin de travaux de l'aménagement du cimetière sont projetées. Ces travaux donnent entière satisfaction auprès de la population.

GARNIER donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion.

Mme CHERBONNEL indique que la Route du Mauray est de nouveau barrée. Les travaux de réfection des tranchées sont en cours.

M. GARNIER précise que seules les tranchées vont être refaites. Les travaux de voirie devront être revus dans leur intégralité.